



Guide explicatif

Camp de jour - Été 2020

22 juin au 6 août



Municipalité de

Saint-Anaclet-de-Lessard

Message du nouveau coordonnateur

Chers parents / tuteurs,

Je m'appelle Bryan Levesque et je suis le nouveau coordonnateur du camp de jour. Je suis très heureux d'avoir la chance de pouvoir travailler avec vos enfants cet été! Cela fait déjà 4 ans que je suis animateur au camp de jour de Saint-Anaclet-de-Lessard et j'ai adoré mon expérience. Pour cet été, j'avais besoin d'un nouveau défi. J'ai donc décidé de postuler au poste de coordonnateur.

Ces quatre dernières années au poste d'animateur au camp de jour m'ont préparé à ce nouveau défi. Mon expérience sera l'un de mes principaux atouts. J'ai démontré que j'ai le sens des responsabilités, que je suis capable de travailler en équipe, que je suis à l'aise dans la gestion des conflits et que je communique de façon appropriée avec les autres. Le défi proposé est à la hauteur de mes espérances. De plus, étant quelqu'un de très travaillant, rigoureux et responsable, je débute cet été en confiance.

Il est certain que cet été ne sera pas comme les autres. Il y aura beaucoup de changements afin d'assurer la sécurité des enfants et des animateurs. La municipalité travaille très fort depuis déjà plusieurs semaines pour s'assurer que le camp de jour puisse ouvrir de façon sécuritaire. Je vous assure que pendant tout l'été, les animateurs et moi-même ferons notre possible afin que tout se déroule à la merveille. Nous travaillerons aussi très fort pour que, malgré les

restrictions émises par le gouvernement, les enfants aient du plaisir et veulent revenir jour après jour.

J'ai donc décidé de vous créer un guide qui vous permettra de connaître le fonctionnement et les consignes à respecter pour cet été! Il est important de prendre la peine de lire attentivement ce guide pour ne pas manquer d'information qui vous serons utile.

Bryan Levesque

bryan_799@outlook.com

418-509-1063

Mesures Covid-19

Pour permettre à notre équipe d'animateurs d'assurer la sécurité et la santé de vos enfants, notre camp de jour a pris toutes les mesures nécessaires afin de respecter les consignes émises par le gouvernement.

Exclusion des personnes symptomatiques des lieux de travail

Les personnes présentant des symptômes font partie de la chaîne de transmission de la COVID-19 dans les lieux de travail. Des procédures tenant compte des éléments suivants seront prises pour éviter la transmission de la maladie :

- Identification des travailleuses et des travailleurs avec des symptômes de la COVID-19 avant l'entrée sur les lieux de travail à l'aide d'un questionnaire.
- Des affiches seront installées, rappelant l'importance de l'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distanciation physique aux endroits névralgiques.
- Un triage strict sera instauré à l'entrée du site pour les participants.
- L'accès sera refusé à tout participant qui présente des symptômes associés à la maladie.
- L'accès sera également refusé à tout participant dont les parents (ou une autre personne dans la même résidence) présentent ces symptômes ou sont déjà placés en isolement en raison de la COVID-19.

Il est certain que nous comptons sur vous pour faire une auto-évaluation de l'état de santé de vos enfants à tous les jours en leur posant les questions suivantes :

- Ressentez-vous l'un des symptômes de la COVID-19
 - Toux ;
 - Fièvre ;
 - Difficultés respiratoires ;
 - Fatigue extrême ;
 - Perte soudaine de l'odorat ?
- Avez-vous été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19 ?
- Êtes-vous en contact avec une personne qui est en attente de son résultat au test de dépistage de la COVID-19?
- Êtes-vous de retour d'un voyage à l'extérieur du Québec depuis moins de deux semaines?

Si l'une des réponses à ces questions est oui, voici les mesures qui seront prises:

1. Rester en isolement préventif pour une période de 48 h;
2. Dans le cas d'un moniteur, celui-ci devra retourner à la maison immédiatement;
3. Dans le cas d'un enfant, celui-ci devra être placé en isolement dans un local attitré et porter un masque. Il faudra téléphoner au parent afin qu'il vienne chercher son enfant dans les plus brefs délais;
4. Interdire l'accès aux lieux fréquentés par la personne symptomatique et désinfecter la pièce, les surfaces et les objets touchés, s'il y a lieu;
5. Le coordonnateur fera un signalement au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (1 877 644-4545) afin d'évaluer le besoin de

passer un test de dépistage dans les 48 heures. Le moniteur peut faire ce signalement lui-même, sous la supervision du coordonnateur.

Si le test de dépistage est **négatif** ou que la Direction de la santé publique donne son autorisation, le moniteur ou l'enfant peut revenir au camp de jour.

Si le test de dépistage est **positif** :

1. Le moniteur ou l'enfant doit poursuivre sa période d'isolement pour une période totale de 14 jours;
2. En collaboration avec la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard, la Direction de la santé publique réalise une enquête épidémiologique afin de déterminer qui doit être placé en isolement et d'exiger des tests de dépistage, selon le niveau de risque des personnes en contact avec l'animateur ou l'enfant infecté.

Distanciation physique

- Dans la mesure du possible, une distance minimale de 2 mètres entre les personnes sera gardée, de l'arrivée à la sortie;
- Cette distance sera également maintenue pendant les pauses et l'heure du dîner;
- Les poignées de main et les accolades seront interdites;
- La circulation et les interactions entre les participants seront limitées.

Des adaptations seront apportées pour limiter le risque de transmission lorsque les principes de distanciation physique ne peuvent être respectés :

- Les jeux où il y a des contacts rapprochés avec les participants sont évités;
- Des mesures de prévention seront prises pour favoriser une distanciation physique entre les personnes (ex. : marquage au sol, cônes, lignes, autocollants);
- Les activités extérieures seront privilégiées;
- Des zones de jeu seront spécifiquement réservées aux différents groupes, de manière à empêcher les contacts entre les participants de ces groupes, et ce, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur;
- Une attention particulière sera portée aux espaces agissant comme goulots d'étranglement pour éviter que des files de personnes rapprochées ne s'y créent;
- Les groupes de participants seront organisés pour limiter au maximum les échanges et les contacts;
- Les ratios animateurs-participants prescrit dans le cadre de la COVID-19 par la Direction générale de la santé publique seront respectés;
- Les participants garderont dans la mesure du possible le même moniteur et le même local.
- Le port du masque n'est pas recommandé pour les enfants ni pour les animateurs. Ces derniers auront toutefois l'équipement en leur possession afin de l'utiliser lorsque des tâches représentent des risques de transmission élevés comme lorsqu'ils interviennent à moins de 2 mètres d'un enfant ou d'un moniteur.

Renseignements généraux

Le camp de jour aura lieu du 22 juin et au 6 août inclusivement.

*Il y aura un congé férié le 24 juin.

Coordonnée du coordonnateur

Bryan Levesque

418-509-1063

bryan_799@outlook.com

Horaire du camp de jour

➤ Lundi au jeudi : 7h30 à 16h30

*Cet été l'horaire est exceptionnel. Les enfants devront dîner sur le site du camp de jour avec leur groupe.

Emplacement

Groupe 1 et 2 : Centre communautaire Régis-St-Laurent (3 Rue Principale O, Saint-Anaclet-de-Lessard)

Groupe 3 : Église, Salle Réal Lamontagne (25 Rue Principale E, Saint-Anaclet-de-Lessard)

Groupe 4 et 5 : École des Sources (20 Rue Banville, Saint-Anaclet-de-Lessard)

Groupe 6 : Local des jeunes (318 Rue Principale O, Saint-Anaclet)

*L'arrivée se fait tout de même dans le parking du centre communautaire pour les groupes 1-2-3-4-5.

Matériel à apporter

- Crème solaire (chaque enfant devra apporter la sienne)
- Bons souliers;
- Deux collations;
- Boîte à lunch avec un dîner froid (avec ice pack, puisqu'il ne sera pas possible de les mettre dans le réfrigérateur).

Autres matériels à laisser au camp de jour pour l'été:

- Vêtements de rechange et/ou plus chauds;
- Étui à crayons pour faire du bricolage (avec baton de colle, ciseau, crayon de couleur)
- Bouteille d'eau (les fontaines d'eau seront réservées seulement au remplissage des bouteilles).

Procédure d'arrivée et de départ

Arrivée

1. Lors de l'arrivée au camp, le jeune, accompagné de son parent / tuteur, se rendra à la station d'accueil qui se trouvera dans le stationnement du centre communautaire (sauf pour le groupe 6 qui se rendra directement à l'arrière de la mairie où se trouve la patinoire) pour donner sa présence au coordonnateur qui y sera installé. L'enfant doit arriver entre 7h30 et 9h00. Dans le cas d'un retard exceptionnel, le parent se doit d'appeler le coordonnateur pour l'avertir.
2. Il y a seulement l'enfant qui est autorisé à rejoindre son moniteur à l'emplacement extérieur (intérieur en cas de pluie) qui sera mentionné par le coordonnateur. Lorsqu'il sera rendu avec son moniteur sa présence sera prise de nouveau.

Départ

- L'enfant qui quitte seul, à pied ou à vélo (inscrit lors de l'inscription) est autorisé à quitter le camp de jour à partir de 15h30. Avant de partir, l'enfant doit se laver les mains.
- L'enfant qui quitte avec son parent ou autre adulte autorisé (inscrit lors de l'inscription) attend l'arrivée du parent avec son moniteur. Le parent devra venir chercher son enfant au même endroit qu'il l'a laissé le matin entre 15h30 et 16h30 (les parents devront rester dans le véhicule), le coordonnateur sera présent pour accueillir les parents. Si l'enfant doit

partir plus tôt que 15h30, vous devrez avertir le coordonnateur le matin en venant porter votre enfant.

1. Une fois le parent arrivé, le coordonnateur communique avec le moniteur pour l'aviser;
2. L'enfant vient directement rejoindre le parent à la station d'accueil, puisque celui-ci aura déjà son matériel en sa possession. Il devra cependant se laver les mains avant de partir.

Retard

Exceptionnellement pour cet été, notre camp de jour se termine à 16h30. Si vous venez chercher votre enfant en retard, il y aura des frais supplémentaires qui sont de 5\$ par tranche de 5 minutes de retard.